

LA FRANCE, PREMIER PAYS D'EUROPE À LÉGALISER LA SURVEILLANCE BIOMÉTRIQUE

23 mars 2023

L'article 7 de la loi sur les Jeux olympiques a été adopté ce midi par l'Assemblée, actant l'entrée formelle de la vidéosurveillance algorithmique (VSA) dans le droit français, jusqu'en décembre 2024. À l'ombre du tumulte de la réforme des retraites, et grâce à une procédure comme d'habitude extrêmement rapide, le gouvernement a réussi à faire accepter une des technologies les plus dangereuses jamais déployées. Pour cela, il a usé de stratégies, de mensonges et de récits fictifs, pour que jamais ne soient sérieusement et concrètement discutés le fonctionnement technique de ces outils et leurs conséquences politiques et juridiques en termes de surveillance de masse. Grâce à une majorité totalement désinvestie et au soutien total de l'extrême droite, la VSA a donc pu être légalisée sur la base de mensonges sapant toujours un peu plus le jeu démocratique.

- Le mensonge de la biométrie : le gouvernement a répété et inscrit dans la loi que la VSA ne relevait pas de la surveillance biométrique. C'est totalement faux. Cette technologie identifie, analyse, classe en permanence les corps, les attributs physiques, les gestes, les silhouettes, les démarches, qui sont incontestablement des données biométriques. Nous n'avons cessé de l'expliquer (voir notre note et notre video), de le rabâcher aux rapporteurs du Sénat et de l'Assemblée ainsi qu'aux députés, comme l'ont également fait 38 organisations internationales et une quarantaine d'eurodéputés qui ont récemment interpellé le gouvernement. Mais celui-ci a continué de s'enfoncer dans ce mensonge à la fois technique et juridique. Ainsi la France viole à nouveau le droit de l'Union européenne et consacre sa place de championne européenne de la surveillance.
- Le mensonge de l'utilité : le gouvernement a utilisé les Jeux olympiques comme prétexte pour atteindre plus vite l'objectif, fixé depuis des années, de légaliser ces technologies, s'inscrivant par là dans la « tradition », observée partout ailleurs et consistant à instrumentaliser de façon très opportuniste les méga-évènements internationaux. Le gouvernement a réussi à faire croire à une nécessité, fabriquée de toute pièce, pour « repérer les colis suspects » ou « prévenir les mouvements de foule ». Ces évènements sont soudainement devenus la nouvelle priorité du ministère de l'Intérieur et des députés zélés, qui n'ont cessé de résumer la sécurité des JO à ces situations, rarement identifiées comme prioritaires en temps normal, et dont nous démontrions ici que la résolution dépend davantage de maîtrise humaine que de technologie. Ainsi, la VSA a été acceptée sur le seul fondement d'un mythe bien ancré selon lequel la technologie permettrait d'assurer magiquement la sécurité, sans qu'aucune évaluation ni démonstration de l'utilité ou de la proportionnalité de ces technologies très opaques n'ait jamais été honnêtement réalisée.
- Le mensonge technique: l'application principale de la VSA consiste à identifier des comportements que la police aura préalablement définis comme « suspects ». Arbitraire et dangereux par essence, le fonctionnement de ces algorithmes n'a jamais été expliqué par le gouvernement: et pour cause, il n'est sans doute pas compris par la majorité des décideurs... Incompétence inexcusable ou volonté assumée de noyer le poisson, dans tous les cas, cela a ramené les débats parlementaires à un niveau extrêmement bas, qui n'est pas à la hauteur des enjeux gravissimes soulevés par ces technologies biométriques. Grâce à l'aide des rapporteurs Renaissance Guillaume Vuilletet et Sacha Houlié (le remplaçant) et de quelques députés, ce sont les rhétoriques de minimisation tirées des arguments de vente des entreprises de la VSA, les mensonges et les inepties techniques qui ont prédominé. Ce qui en ressort, c'est l'incapacité patente du Parlement à discuter de questions techniques, mais surtout la crainte légitime que la société doit avoir pour le futur, au vu de l'incompétence des représentants à appréhender les contours et les dangers des prochaines technologies qui émergeront.

À l'heure où les images de violences policières inondent les écrans, où la police, armée de matraques, assure le service après-vente de mesures impopulaires au possible, l'accentuation de la surveillance policière participe d'une stratégie politique visant à étouffer toute contestation.

Il faut dénoncer ces manœuvres permettant à l'État de détourner la réalité des prérogatives de surveillance qu'il s'arroge. Particulièrement dans un contexte où les mots sont sciemment déviés de leur sens, où l'on tente de nous convaincre que « la surveillance c'est la protection », que « la sécurité c'est la liberté », et que « la démocratie c'est le passage en force ». Il est nécessaire de visibiliser, de contrer ce faux jeu démocratique, et de remettre en cause sans relâche les pouvoirs exorbitants attribués à l'appareil policier français. Il n'est pas nécessaire d'évoquer une dystopie « à la chinoise » pour prendre la mesure des dangers. Mieux vaut regarder l'histoire française et le climat politique actuel, pour mesurer et comprendre la fuite en avant sécuritaire visible depuis vingt ans : toujours plus de caméras, de surveillance et de fichiers, dans une dépolitisation croissante des enjeux sociaux, et une perte de repères des décideurs politiques. Ainsi, les débats sur la loi JO ont principalement brillé par la perte de boussole politique des dirigeants qui semblent hermétiques à tout questionnement sur ces sujets.

Cette première légalisation de la vidéosurveillance automatisée est une victoire d'étape pour les industries sécuritaires françaises. Elles qui demandaient depuis des années à pouvoir tester leurs algorithmes sur les populations, pour les perfectionner et les vendre à l'international, les voilà servies. Bientôt Thales, XXII, Two-I et Neuroo pourront vendre leurs logiciels biométriques à d'autres États, tout comme Idemia a vendu sa technologie de reconnaissance faciale à la Chine. La startup XXII n'a même pas attendu le vote de la loi pour annoncer en fanfare qu'elle avait levé 22 millions d'euros pour devenir, selon ses mots « le leader européen » de la VSA.

Du côté des institutions censées préserver les libertés, comme la CNIL, on note une démission totale. Institution dotée de véritables capacités de contre-pouvoir pour mesurer les velléités étatiques de surveillance à sa création en 1978, la CNIL est devenue un service aprèsvente des mesures gouvernementales et s'applique méticuleusement à accompagner les entreprises à exercer une « bonne » surveillance afin de préserver les intérêts économiques de l'industrie en dépit de toute considération pour les droits et libertés collectives.

Cette première légalisation de la vidéosurveillance automatisée va nécessairement ouvrir la voie à toutes les autres technologies de surveillance biométrique : audiosurveillance algorithmique, reconnaissance faciale, suivi biométrique des personnes a posteriori...

Nous n'allons pas lâcher le combat, nous continuerons de dénoncer les mensonges du gouvernement, nous serons présents dès que la première expérimentation sera mise en œuvre pour documenter les abus inévitables auxquels conduisent ces technologies. Nous chercherons des moyens de les contester devant les tribunaux, et nous nous battrons pour que cette expérimentation ne conduise pas, comme c'est hélas probable, à leur pérennisation.

Et nous continuerons de refuser ces technologies et la Technopolice qu'elles incarnent, notamment en nous battant au niveau européen pour obtenir leur interdiction.

Alors si vous voulez nous aider dans cette lutte, gardez un œil sur ce qu'on pourra lancer dans les mois à venir, et si vous le pouvez n'hésitez pas à faire un don!